



Lettre ouverte au directeur interrégional de la DISP Sud-Ouest

Nous vous avions signalé lors de notre lettre ouverte du 17 mars 2020 les dysfonctionnements que nous avions constatés dès le début de la crise sanitaire. Ceux-ci n'ont eu de cesse de perdurer tout au long des différentes phases de confinement / déconfinement jusqu'au dernier exemple de la répartition de la prime « COVID ».

Pour mémoire, cela a commencé avec l'obligation de faire les entretiens arrivants en présentiel alors que l'administration pénitentiaire était dans l'incapacité de doter les agents de masques, de faire respecter les gestes barrières, aération, désinfection des bureaux et bureaux appropriés aux entretiens. L'ensemble des propositions de la CGT Insertion Probation, fiche navette, visio, téléphone ou parloir hygiaphone avait été balayée.

Lors de la première phase du déconfinement, note DAP du 6 mai 2020, vous avez fait le choix de ne pas doter les personnes détenues de masques pour les entretiens de suivi en présentiel. Il a fallu l'intervention de la DAP pour que vous appliquiez la note correctement.

Cela s'est poursuivi par la réinterprétation de la note RTT et congés annuels du secrétariat général en date du 24 avril 2020 par votre prédécesseur, qui a assumé pleinement son choix d'aller au-delà du texte. Il n'a pas laissé la possibilité à ses cadres de mettre en application le texte prévoyant la proratisation du retrait des RTT et congés annuels en fonction de la position administrative des agents.

Coup de grâce concernant l'attribution de la prime COVID, vos services ont mobilisé les DFSPIP, en urgence, pour faire remonter la position administrative des agents, les absences et leur durée.

Pour, in fine, **faire une ventilation dans l'opacité la plus totale** et aboutir à une incompréhension des agents **quant aux critères d'octroi de la prime.** Tout cela, dans le mépris du travail fait par vos cadres, du décret du 14 mai 2020 et des consignes de la DAP qui invitait à prendre en compte la durée de mobilisation des agents pour définir le taux de la prime allouée.

Les personnels des SPIP ont le sentiment, une fois de plus, de ne plus appartenir pleinement à cette administration.

Cela pose la question de la nécessité de la création d'une direction autonome de l'insertion et de la probation pleinement mobilisée pour défendre ses agents et faire respecter leurs droits.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de ne pas siéger au CTI qui s'est tenu le 9 septembre.

M. le Directeur Interrégional, nous espérons que la DISP Sud-Ouest, sous votre responsabilité, revienne à de meilleures dispositions sur le traitement réservé aux SPIP.